Image not found or type unknown

Autorité parentale, garde et droit de visite et d’hébergement des enfants

publié le **15/05/2011**, vu **2365 fois**, Auteur : Cabinet GC

Autorité parentale, garde et droit de visite et d’hébergement des enfants: explications

Autorité parentale :

L’autorité parentale est de principe accordée aux deux parents c’est-à-dire que les grandes décisions concernant l’enfant doivent être prise ensemble (scolarité, religion, santé, …). L’autorité parentale est exceptionnellement accordée à un seul parent lorsque ...[Lire la suite de Autorité parentale, garde et droit de visite et d’hébergement des enfants]

ou

http://divorce.avocat-gc.com/blog/32-autorite-parentale-garde-et-droit-de-visite-et-dhebergement-des-enfants

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés